

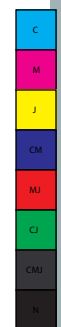


FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE L'ATHLÉTISME

**« Bien vivre ensemble
un athlétisme exemplaire »**

Document rédigé par le Comité d'éthique et de déontologie de la FFA.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
I. PRINCIPES GÉNÉRAUX	3
II. PRINCIPES RELATIFS AUX ATHLÈTES SELECTIONNÉS EN EQUIPE DE FRANCE	7
III. PRINCIPES RELATIFS AUX ENTRAÎNEURS	10
IV. PRINCIPES RELATIFS AUX JUGES ET OFFICIELS	13
V. PRINCIPES RELATIFS AUX DIRIGEANTS	16
VI. PRINCIPES RELATIFS AUX ANIMATEURS COMMENTATEURS	19

PRÉAMBULE



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ATHLÉTISME

"Bien vivre ensemble un athlétisme exemplaire"

L'éthique désigne l'ensemble des valeurs, des règles morales propres à un milieu ou un groupe.

La déontologie regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l'environnement.

Les principes éthiques et déontologiques sont généralement regroupés, à des fins préventives, dans des chartes spécifiques à certaines entités. Ils se différencient des règles du droit disciplinaire, dont le non respect peut être considéré, le cas échéant, comme une faute passible de sanctions.

L'Athlétisme comme tout sport se doit d'être porteur de valeurs morales exemplaires qui en font un moyen d'éducation, d'épanouissement, d'intégration sociale et de promotion.

Mais l'Athlétisme ne cesse d'aller vers une plus grande ouverture sociale, le professionnalisme et la médiatisation qui pourraient l'exposer à des risques liés à l'évolution du sport moderne : dopage, violence, corruption, exclusion, communautarisme

La Fédération Française d'athlétisme estime que toute atteinte à l'éthique de l'athlétisme peut avoir des conséquences négatives sur l'ensemble de l'institution, entraver son bon fonctionnement et nuire à son image et à celle de l'athlétisme en général.

La Charte d'éthique et de déontologie de la FFA s'inscrit dans le cadre de la loi du 1er février 2012 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs qui dispose dans son article premier que « chaque fédération agréée établit une charte éthique et veille à son application. » Elle prend également en compte les « principes directeurs » et « règles déontologiques » qui figurent dans la Charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par l'assemblée générale du Comité National Olympique et Sportif Français le 10 mai 2012.

Elle répond aux exigences exposées précédemment.

Elle comprend deux parties :

Les principes généraux applicables à toutes les personnes physiques et morales, licenciées ou non à la FFA, Les principes additionnels relatifs aux athlètes sélectionnés en équipe de France, aux entraîneurs, aux juges/officiels et aux dirigeants.

Elle doit pouvoir s'adapter aux évolutions de la société et des pratiques sportives, tout en restant un document de référence à l'usage de tous les acteurs de l'athlétisme.

Par son choix d'être un acteur de l'athlétisme, chaque licencié ou non à la FFA, doit se sentir aussi bien dépositaire des valeurs de ce sport que responsable de leur défense et de leur promotion. Il pourra se référer à cette charte, pour adopter en toute circonstance un comportement en accord avec les principes retenus.

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ATHLÉTISME



A . L'ATHLÉTISME UN SPORT POUR TOUS

L'Athlétisme, sport individuel à progression collective, est universel et accessible à tous. Il est aujourd'hui de plus en plus pratiqué et médiatisé.

Par le large éventail de spécialités qu'il propose (sprint, 1/2 fond, fond, haies, sauts, lancers, épreuves combinées, marche, épreuves hors stade) il est ouvert à toutes et à tous, chacun pouvant choisir la spécialité qui convient à ses capacités et qui correspond à ses aspirations.

Représentatif de toutes les diversités et mixités, il accueille en son sein l'ensemble des composantes de notre société.

Grâce à la mesure des performances de ses pratiquants, l'athlétisme est un révélateur objectif de la valeur sportive.

B . L'ATHLÉTISME UNE ÉCOLE DE VIE

Porteur de valeurs fondamentales, l'Athlétisme est un moyen d'éducation exceptionnel, un facteur irremplaçable d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion, la lutte contre les discriminations et la parité y sont promues.

Des valeurs morales personnelles comme la loyauté, le courage, la combativité, le dépassement de soi, la rigueur, l'autonomie et citoyennes comme le respect, la solidarité, la tolérance, l'esprit d'équipe, le plaisir, font de l'Athlétisme une véritable école de vie.



LES VALEURS DE L'ATHLÉTISME

La loyauté

L'Athlétisme est un sport codifié, donc défini par des règles, sans lesquelles la compétition perd toute l'authenticité qui en fait sa raison d'être. Le respect absolu de la règle est la condition préalable à l'égalité des chances entre les compétiteurs et le garant d'un résultat se fondant uniquement sur la valeur de chacun des concurrents. La connaissance de la règle et son application loyale doivent être sans cesse recherchées, tant dans la lettre que dans l'esprit.

Le courage / la combativité / le dépassement de soi

L'Athlétisme est avant tout un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'effort physique est son exigence. La volonté de vaincre et la combativité en découlent, alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

La rigueur

La recherche de la performance nécessite pour l'athlète un investissement personnel rigoureux qui exige un strict respect des règles qu'il s'est imposées. C'est à ce prix qu'il supportera les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

L'autonomie

En compétition l'athlète se retrouve souvent seul face à lui-même et à ses adversaires. Il doit être capable d'agir et faire preuve d'autonomie de gestion et d'esprit de décision. Ainsi, par l'expérience acquise lors de ces mises en situation concrète il atteindra la maturité de toute personne responsable.

Le respect

L'Athlétisme est respect des autres, comme il est respect de soi-même et de son corps. Le respect mutuel dans le sport élève chacun, qu'il soit acteur ou spectateur et lui confère dignité et sens moral.

La solidarité / la tolérance

L'Athlétisme unit les hommes et les femmes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances. Dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, il est école de solidarité, de tolérance et facteur de rapprochement humain, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

L'esprit d'équipe

L'esprit d'équipe est une composante importante de l'esprit sportif. La recherche des performances individuelles doit s'inscrire dans l'intérêt collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre.

Le plaisir

Le plaisir est un facteur essentiel de la réussite. L'Athlétisme est aussi une fête collective. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à un même groupe, les émotions partagées sont source d'une vraie jubilation qu'il serait dommage de gâcher par des comportements déplacés.



L' ENGAGEMENT DE SES ACTEURS

Tout acteur licencié ou non à la FFA est dépositaire de ces valeurs fondamentales et s'engage, individuellement et collectivement pour leur défense et leur mise en valeur. Chacun est appelé à adhérer aux principes ci-après et à participer à leur promotion en toutes circonstances.

Respecter les règles

L'Athlétisme implique l'élaboration de règlements. L'égalité des chances étant l'essence même du sport, l'ensemble de ces règlements définit les conditions de la pratique de l'athlétisme.

La règle est ainsi le reflet de l'usage de la liberté du sportif. Elle est en évolution permanente car le sport est création. Elle tient compte d'une morale qui fait que le sport est culture humaniste à part entière. Il faut respecter la règle.

Respecter l'autre

La compétition est avant tout une rencontre où tous se retrouvent en un même lieu, au même moment, où l'on peut échanger dans un respect mutuel.

L'adversaire, le juge, le public... sont des partenaires indispensables.

Tout manque de respect doit être sanctionné.

Bannir la tricherie

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Par sa diversité l'Athlétisme offre à chacun une égale possibilité de les pratiquer.

La tricherie entraîne une rupture dans l'égalité des chances.

Le dopage est à la fois une tricherie ultime, une violence contre soi, une atteinte à sa santé et à sa dignité. Il en est de même pour l'instigation au dopage qui constitue, comme le dopage, un délit pénalement réprimé. Tous les acteurs de l'athlétisme doivent combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie.

Être maître de soi

L'Athlétisme comme le sport est passion et émotion. Mais cette passion, essentielle à la performance et facteur de dépassement de soi, doit être maîtrisée.

L'émotion relève d'un imaginaire qui ne doit pas pour autant faire oublier le réel. Le sport doit rester le sport, quelles que soient les dimensions médiatiques et économiques atteintes.

Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques jusqu'à la "liberté d'excès" (Pierre de Coubertin) le respect de son propre corps ne doit pas en souffrir.

Il faut maîtriser sa passion et respecter son propre corps.

Être loyal et fair-play

L'Athlétisme est une école de citoyenneté. Ainsi ne peut-on attendre des autres que ce que l'on est prêt à donner soi-même.

Avoir l'esprit sportif, c'est respecter les règles mais aussi rester modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite.

Il faut être fair-play en toutes circonstances.

Montrer l'exemple

Pratiquer l'Athlétisme est la résultante d'une démarche personnelle et d'un choix individuel. Le plaisir procuré contribue au plein épanouissement de l'individu, à sa quête d'un idéal sportif et d'homme responsable. Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement.

Le champion est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaille sur toute la pyramide sportive.

Le champion doit être, plus que tous les autres, exemplaire.

Les athlètes sélectionnés en Equipe de France, les entraîneurs, les juges/officiels et les dirigeants sont, en outre, appelés à adhérer aux principes éthiques et aux dispositions qui leur sont propres (voir les chapitres II,III,IV,V).

II. PRINCIPES RELATIFS AUX ATHLÈTES SELECTIONNÉS EN ÉQUIPE DE FRANCE



Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme.

A . ÊTRE SÉLECTIONNÉ EN ÉQUIPE DE FRANCE

Être sélectionné en Équipe de France est un honneur et une responsabilité.

En étant sélectionné en Équipe de France, l'athlète a l'honneur et la fierté de porter le maillot national ; il rejoint une équipe prestigieuse et se doit de respecter les valeurs de l'athlétisme.

En étant sélectionné en Équipe de France, l'athlète est porteur d'une exemplarité de comportement et d'une solidarité collective, conjuguant ainsi l'excellence aussi bien humaine que sportive.

En étant sélectionné en Équipe de France, l'athlète est garant des valeurs de l'Équipe de France : loyauté, combativité, dépassement de soi, respect des règles, de l'adversaire et des autres acteurs de l'athlétisme, humilité, partage, fierté du résultat, le tout au nom de l'amour du maillot.

En étant sélectionné en Équipe de France, l'athlète adhère aux « principes généraux et à ceux relatifs aux sélectionnés en Équipe de France de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme » qu'il s'engage à respecter et à faire connaître.

B . L' ENGAGEMENT DES ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS EN ÉQUIPE DE FRANCE

ÊTRE COURTOIS ET RESPECTUEUX

J'adopte en toutes circonstances, notamment au cours des cérémonies protocolaires, un comportement courtois, digne et respectueux envers :

- la France et les autres États,
- la Fédération Française d'Athlétisme, toutes les instances fédérales officielles et mon club
- les autres acteurs de l'athlétisme français, mais aussi les athlètes étrangers, les juges et dirigeants des fédérations étrangères d'athlétisme et des instances internationales, les organisateurs, les représentants des medias, les spectateurs et le public en général,
- les représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

AVOIR CONSCIENCE DES EFFETS NÉFASTE D'UNE ATTITUDE IRRESPECTUEUSE

J'ai conscience des conséquences néfastes, en particulier en termes d'image, qu'une attitude irrespectueuse sur ou en dehors des stades et autres lieux d'entraînement ou de compétition peut avoir aussi bien pour moi que pour les autres.

S'INTERDIRE TOUTE CRITIQUE, AGRESSION, DISCRIMINATION ENVERS LES AUTRES

Je m'interdis aussi bien envers les autres acteurs de l'athlétisme qu'envers toute autre personne :

- de formuler des critiques, injures ou moqueries, de tenir des propos diffamatoires ou attentatoires à la vie privée et de façon générale de me livrer à toute forme d'agression verbale ou autre, en particulier par l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information,

- toute forme d'agression physique, de violence ou d'incitation à la violence,
- toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée entre eux en raison de leur origine, de leur sexe, de leur apparence physique, de leur handicap, de leurs mœurs et de leur orientation sexuelle, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée.



S'ASTREINDRE À UN DEVOIR DE RÉSERVE ENVERS LES INSTANCES OFFICIELLES

Je m'astreins à un devoir de réserve à l'égard des instances officielles de l'athlétisme tant sur le plan national qu'international, ce qui implique de ne jamais contester, par des actes et en dehors des voies légales, leurs décisions.



BANNIR LE DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE

Je considère comme un devoir moral le refus de toute tricherie, en particulier le dopage. Je reconnais que doivent être bannies les manœuvres, fraudes ou manipulations tels que simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, trucage, corruption destinés à fausser un résultat, le déroulement d'une compétition ou à obtenir un avantage.

III. PRINCIPES RELATIFS AUX ENTRAÎNEURS



Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme.

A- ÊTRE ENTRAÎNEUR

Être entraîneur, c'est bénéficier, d'abord au sein d'un club, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des athlètes, et qui, en conséquence, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide.

Cette position doit conduire à enseigner les valeurs de l'athlétisme inscrites dans la présente charte, à les promouvoir et à les défendre.

Être entraîneur, c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs de l'athlétisme, en particulier des autres entraîneurs et des athlètes extérieurs au groupe entraîné.

Être entraîneur, c'est, en dehors de l'animation au sein d'un club ou d'une équipe et de la recherche de la performance sportive, être capable de maîtriser toutes les formes de relations avec les athlètes et d'agir dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.

Être entraîneur, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Être entraîneur, c'est accepter de se former continuellement (formations, colloques, revues spécialisées) et d'étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux athlètes.

Être entraîneur, c'est au delà de la formation sportive et humaine des athlètes, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.

Être entraîneur, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux entraîneurs de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B- L'ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS



ÊTRE EXEMPLAIRE

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- de la Fédération Française d'Athlétisme, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club,
- des autres acteurs de l'athlétisme français, mais aussi des athlètes et entraîneurs étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères d'Athlétisme et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des medias, des spectateurs et du public en général,
- des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

AVOIR CONSCIENCE DE SON RÔLE PRIVILÉGIÉ DE GUIDE ET D'ÉDUCATEUR

J'ai conscience de ma responsabilité d'éducateur auprès des athlètes et du rôle primordial qui est le mien dans la recherche du "bien vivre ensemble" au sein de l'Athlétisme. Je m'engage, dans ce but, à développer les valeurs de solidarité, tolérance, altruisme et l'esprit d'équipe.

AVOIR UNE ATTITUDE LOYALE ET RESPECTUEUSE VIS À VIS DES AUTRES ENTRAÎNEURS

Je m'astreins à un devoir de réserve vis à vis des autres entraîneurs. Je m'interdis de formuler des critiques en dehors de la présence des intéressés et de procéder à ce qui pourrait être considéré comme du racolage.

ÊTRE CAPABLE DE MAÎTRISER LES RELATIONS AFFECTIVES AVEC LES ATHLÈTES

Je m'engage à ne pas utiliser ma position privilégiée pour établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec les athlètes et/ou d'autres acteurs de l'Athlétisme et à éviter tout comportement incorrect.

BANNIR LE DOPAGE ET TOUTE FORME DE TRICHERIE

Je m'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs de l'Athlétisme et à combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie. Je me fais un devoir d'informer les athlètes des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé.

AVOIR CONSCIENCE DE MON RÔLE DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATHLÉTISME

Je considère avoir le devoir de transmettre les connaissances que j'ai acquises, par tous les moyens de communication à ma disposition et à répondre positivement - dans la mesure de mes disponibilités - à toute demande de participation à des stages de formation.

IV. PRINCIPES RELATIFS AUX JUGES ET OFFICIELS



Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme.

A- ÊTRE JUGE/OFFICIEL

Être juge/officiel, c'est veiller au respect et à l'application de la règle, valeur fondamentale sans laquelle la pratique de l'athlétisme serait impossible.

Être juge/officiel, c'est être conscient d'assumer la responsabilité d'arbitre qui confère un rang et des prérogatives dont on ne doit pas abuser.

Être juge/officiel, c'est agir de façon décidée sans suffisance ni étalage de supériorité.

Être juge/officiel, c'est jouer un rôle pédagogique essentiel auprès des acteurs de l'athlétisme et particulièrement des plus jeunes, dans l'apprentissage de la règle, son explication et la nécessité de la respecter. C'est aussi les inciter à s'orienter vers une activité de juge/officiel.

Être juge/officiel, c'est avoir le sens de l'équité et savoir expliquer la règle et son utilité, ainsi que les décisions qui en découlent pour éviter l'incompréhension et/ou le sentiment d'injustice.

Être juge/officiel, c'est être maître de soi en toutes circonstances et donc en mesure d'adopter un comportement impartial et approprié pour ne pas générer des situations conflictuelles.

Être juge/officiel, c'est être dépositaire et garant d'un savoir et d'une expertise essentiels dans la codification de la règle et son adaptation pour qu'elle réponde aux besoins des pratiquants et plus généralement qu'elle favorise le progrès et l'image de l'athlétisme.

Être juge/officiel, c'est contribuer, au sein d'une équipe, à ce que les compétitions se déroulent dans les meilleures conditions particulièrement pour les athlètes.

Être juge/officiel, c'est faire les efforts nécessaires pour se tenir au faite de la connaissance de la règle afin d'être et demeurer compétent, et notamment en participant aux sessions de formation et de recyclage.

Être juge/officiel, c'est contribuer à préserver et à promouvoir les valeurs de l'athlétisme. C'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux juges/officiels de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B- L'ENGAGEMENT DES JUGES/OFFICIELS



ÊTRE EXEMPLAIRE

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- de la Fédération Française d'Athlétisme, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club,
- des autres acteurs de l'athlétisme français, mais aussi des athlètes et entraîneurs étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères d'athlétisme et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des medias, des spectateurs et du public en général,
- des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

 **AVOIR CONSCIENCE DE MES PRÉROGATIVES DE JUGE/OFFICIEL**

J'ai conscience de la responsabilité qui m'est déléguée dans le contrôle régulier et harmonieux des compétitions. Je m'engage à ne pas en abuser et à rester toujours juste et équitable.

 **RECONNAÎTRE MA RESPONSABILITÉ D'ÉDUCATEUR**

J'ai conscience de mon rôle d'éducateur auprès de tous les acteurs de l'athlétisme dans la compréhension de la règle, son utilité, son respect et sa juste application.

 **CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROMOTION DE L'ATHLÉTISME**

Je m'engage à mettre mes compétences spécifiques au service des pratiquants et de contribuer au progrès et à la promotion de l'athlétisme.

 **BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE**

Je m'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute forme de tricherie et me fais un devoir de révéler toute pratique délictueuse dont j'aurais connaissance.

 **SUIVRE UNE FORMATION CONTINUE**

J'accepte de me former et de me recycler régulièrement (stages, obtention des degrés d'aptitude ...) pour améliorer mon expertise et ma capacité à faire appliquer la règle.

IV. PRINCIPES RELATIFS AUX DIRIGEANTS



Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme

A- ÊTRE DIRIGEANT

Être dirigeant, c'est être – quelles que soient sa mission et ses prérogatives – un acteur incontournable des structures de l'athlétisme dans leurs diverses composantes (fédération, ligues, comités et clubs), dont on assure par son investissement personnel, le bon fonctionnement administratif, sportif et humain.

Être dirigeant, c'est constituer un maillon essentiel du monde de l'athlétisme par la multiplicité des tâches qu'on exécute et la diversité des savoir-faire et des compétences qu'on met à disposition.

Être dirigeant, c'est jouer un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement des manifestations d'athlétisme, particulièrement dans le respect des règles environnementales et de sécurité.

Être dirigeant, c'est agir dans le respect des directives fédérales, quelles que soient la position occupée. C'est aussi avoir le devoir éthique et déontologique:

- de permettre le libre et égal accès de tous à l'athlétisme,
- de promouvoir l'esprit et les valeurs de l'athlétisme auprès de ses différents acteurs (athlètes, entraîneurs, juges/officiels et autres dirigeants) et de l'entourage familial des jeunes pratiquants et du public en général.

Être dirigeant, c'est au sein de sa (ses) structure(s), contribuer à son (leur) fonctionnement démocratique, dans le cadre d'une gestion administrative, financière et sportive efficace, équilibrée et respectueuse des processus décisionnels.

Être dirigeant, c'est jouer un rôle majeur auprès de tous les acteurs de l'athlétisme pour faire respecter les règles sportives, tout en protégeant la fonction des juges /officiels et en faisant comprendre leurs actions.

Être dirigeant, c'est savoir établir des relations harmonieuses avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires, notamment en préservant l'indépendance de la ou des structures auxquelles on appartient.

Être dirigeant, c'est adopter un comportement exemplaire, au sein d'une équipe dirigeante, en évitant toute forme de débordement ou de conflit.

Être dirigeant, c'est faire les efforts nécessaires pour développer son savoir-faire et ses compétences au profit de la ou des structures auxquelles on appartient. C'est aussi promouvoir le bénévolat et inciter les autres à s'y engager.

Être dirigeant, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux dirigeants de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'athlétisme, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B- L'ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS



ÊTRE EXEMPLAIRE

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- de la Fédération Française d'Athlétisme, de toutes les instances officielles fédérales, régionales et

- des autres acteurs de l'athlétisme français, mais aussi des athlètes et entraîneurs étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères d'athlétisme et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des medias, des spectateurs et du public en général.
- des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

ÊTRE RESPONSABLE

J'ai conscience de ma responsabilité dans la valorisation de l'image de l'athlétisme et de la ou des structures auxquelles j'appartiens.

CONTRIBUER À LA PROMOTION DES VALEURS DE L'ATHLÉTISME

Je m'engage à promouvoir les valeurs de l'athlétisme aussi bien auprès de tous ses acteurs qu'auprès du public.

COLLABORER DE MANIÈRE HARMONIEUSE ET INDÉPENDANTE AVEC LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LES ORGANISMES PRIVÉS PARTENAIRES

Je m'engage à préserver l'équilibre et l'indépendance de la ou des structures auxquelles j'appartiens dans le cadre de partenariats constructifs avec les institutions publiques et les organismes privés.

PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES DIRECTIVES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME, LES APPLIQUER, LES FAIRE CONNAÎTRE ET LES EXPLIQUER

Je m'engage, au sein des équipes dirigeantes des différentes structures officielles de la FFA, à contribuer à l'édiction des directives fédérales, à les appliquer, les faire connaître et les expliquer.

RESTER MAÎTRE DE SOI ET MESURÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES

Je m'engage à faire preuve de sang-froid en toutes circonstances en évitant toute forme de débordement ou de conflit.

SUIVRE UNE FORMATION ET PROMOUVOIR LE BÉNÉVOLAT

J'accepte de suivre les formations destinées aux dirigeants. Je m'engage à inciter les autres dirigeants à adopter la même démarche et à promouvoir le bénévolat autour moi.

BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE

Je m'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute autre forme de tricherie et me fais un devoir de révéler toute pratique délictueuse dont j'aurais connaissance.

VI. PRINCIPES RELATIFS AUX ANIMATEURS COMMENTATEURS



Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme.

L'animateur-commentateur fait partie du monde de l'athlétisme puisqu'il est licencié à la FFA. A ce titre il est un des acteurs de l'athlétisme et il se doit de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'athlétisme (texte de référence : Principes Généraux de la Charte d'éthique et de déontologie de la FFA).

L'animateur-commentateur fait partie intégrante du jury d'une manifestation. A ce titre il est soumis aux mêmes règles que les autres officiels de l'épreuve (texte de référence : Principes Relatifs aux juges et officiels de la Charte d'éthique et de déontologie de la FFA). Néanmoins il y a des spécificités au rôle d'animateur-commentateur.

A- ÊTRE ANIMATEUR-COMMENTATEUR

Être animateur-commentateur, c'est faire vivre une compétition ou une animation d'athlétisme et avoir conscience d'assumer la responsabilité d'être écouté par tous ceux qui sont présents sur la manifestation, ce qui confère un rang et des prérogatives dont on ne doit pas abuser.

Être animateur-commentateur, c'est agir sans suffisance ni étalage de supériorité. L'animateur-commentateur ne peut, en même temps, être entraîneur, athlète ou officiel sur une même manifestation. Il se doit de rester à sa place et dans son rôle.

Être animateur-commentateur, c'est jouer un rôle pédagogique fondamental auprès des acteurs de l'athlétisme et des spectateurs.

Être animateur-commentateur, c'est être dépositaire et garant d'un savoir et d'une expertise essentiels pour répondre aux besoins des pratiquants et plus généralement favoriser le progrès et l'image de l'athlétisme.

Être animateur-commentateur, c'est mettre en valeur la compétition, les athlètes, les organisateurs, les partenaires et savoir s'effacer lorsque cela est nécessaire.

Être animateur-commentateur, c'est contribuer, au sein d'une équipe, à ce que les compétitions se déroulent dans les meilleures conditions, particulièrement pour les athlètes.

Être animateur-commentateur, c'est se tenir au fait des connaissances de l'athlétisme et de ses règlements afin de demeurer compétent, en participant notamment aux sessions de formation et de recyclage.

Être animateur-commentateur, c'est contribuer à préserver et à promouvoir les valeurs de l'athlétisme. C'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux juges/officiels de la Charte d'éthique et de déontologie de l'athlétisme, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B- L'ENGAGEMENT DES ANIMATEURS-COMMENTATEURS

ÊTRE EXEMPLAIRE

J'adopte, en toutes circonstances, un comportement exemplaire envers : la Fédération Française d'Athlétisme, les instances officielles fédérales, les clubs, les autres acteurs de l'athlétisme français, mais aussi les athlètes et entraîneurs étrangers, les juges et dirigeants des fédérations étrangères d'athlétisme, les instances internationales, les organisateurs, les représentants des medias, les spectateurs et le public en général, les représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et les partenaires privés.

L'animateur-commentateur ne doit jamais interférer dans l'action des autres acteurs (juges/officiels) en émettant un point de vue personnel ou une opinion propre. Il a un droit de réserve et ne peut donner publiquement des avis personnels ou contraires à ceux des acteurs de l'athlétisme.

AVOIR CONSCIENCE DE MES PRÉROGATIVES D'ANIMATEUR-COMMENTATEUR

J'ai conscience de la responsabilité qui m'est déléguée dans le déroulement régulier et harmonieux des compétitions. Je m'engage à ne pas en abuser et à rester toujours juste et neutre.

RECONNAÎTRE MA RESPONSABILITÉ D'ÉDUCATEUR

J'ai conscience de mon rôle d'éducateur auprès de tous les acteurs de l'athlétisme et des spectateurs dans la compréhension des compétitions et animations.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROMOTION DE L'ATHLÉTISME

Je m'engage à mettre mes compétences spécifiques au service des pratiquants et à contribuer au progrès et à la promotion de l'athlétisme.

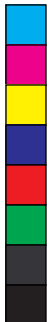
BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE

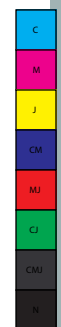
Je m'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute autre forme de tricherie.

SUIVRE UNE FORMATION CONTINUE

J'accepte de me former et de me recycler régulièrement (stages, obtention de degrés d'aptitude ...) pour améliorer mon expertise et ma capacité à faire vivre les manifestations athlétiques.







F.F.A COMITE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE



Fédération française d'athlétisme
 33 avenue Pierre de Coubertin
 75013 PARIS

PARTENAIRE PRINCIPAL

